

*Aunis  
- Sud -*

Imagine la futuralté

**AR Prefecture**

017-200041614-20240521-2024\_05\_02A-DE  
Reçu le 30/05/2024

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du mardi 21 mai 2024*  
**DELIBERATION n°2024\_05\_02A**

**TERRES DE SOURCES - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION D'UN MARCHÉ DE PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU ET DE PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET DE LA BIODIVERSITÉ - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	34	38	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b> Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Barbara GAUTIER - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX - Didier BARREAU - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Jean-Yves ROUSSEAU - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
<b>Présent/ Membre suppléant :</b> Yannick BODAN			
<b>Absents :</b> Eric BERNARDIN, Pascal MAGINOT, Eric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Younes BIAR, Didier TOUVRON, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE, Alisson CURTY, Martine LLEU			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Olivier DENECHAUD
<b>Convocation envoyée le :</b> 14 mai 2024
<b>Affichage de la convocation le :</b> 14 mai 2024

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 30 MAI 2024
<b>n°:</b> 017-200041614-20240521-2024_05_02A-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 04 JUIN 2024

**AR Prefecture**

017-200041614-20240521-2024\_05\_02A-DE  
Reçu le 30/05/2024

**TERRES DE SOURCES - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION D'UN MARCHÉ DE PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU ET DE PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'AIR ET DE LA BIODIVERSITE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes,

Vu la convention constitutive du groupement de commande pour la passation conjointe d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « pour l'élaboration d'un marché de préservation des ressources en eau et de préservation de la qualité de l'air et de la biodiversité » entre Eau 17, Saintes Grandes Rives l'Agglo, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et la Communauté de Communes Aunis Sud, présentée en annexe,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 mai 2024,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur la convention constitutive du Groupement de commande entre Eau 17, Saintes Grandes Rives l'Agglo, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, la Communauté d'agglomération de La Rochelle et la Communauté de Communes Aunis Sud, par laquelle l'Agglomération de La Rochelle est désignée Coordonnateur dudit Groupement, jointe en annexe,

**Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-présidente aux transitions énergétique et écologique**, rappelle qu'en Charente-Maritime la préservation de l'eau brute destinée à l'alimentation en eau potable est un enjeu majeur, et expose le travail sur le projet terres de Sources.

**Le contexte :**

L'eau brute provenant des captages en eau souterraine et du fleuve Charente est menacée par des pollutions diffuses d'origine humaine, notamment agricole (nitrates et pesticides).

Les captages prioritaires et stratégiques bénéficient du programme Re-Sources, qui vise à reconquérir la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable.

Ces dernières années, des partenariats ont été engagés par les producteurs d'eau potable du département (Eau 17 et la Communauté d'Agglomération de la Rochelle) avec les collectivités autour d'actions concrètes permettant de favoriser la protection de la ressource en eau, en synergie avec les politiques publiques portées localement : Programme Alimentaire Territorial (PAT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), économie circulaire...

**Le dispositif « Terres de Sources » :**

Afin de poursuivre cette démarche et faire le lien entre les programmes d'actions de protection de la ressource (principalement Re-Sources) et les PAT, un voyage d'étude à Rennes a été organisé par Eau 17. L'objectif était de mieux comprendre l'action « Terres de Sources », en connaître les parties prenantes et en savoir plus sur la méthodologie de travail employée.

Initiée par Eau du Bassin Rennais, producteur public d'eau potable, Terres de Sources soutient et encourage les bonnes pratiques des agriculteurs locaux, qui se sont engagés à agir pour l'environnement et la protection de l'eau potable, avec un mode de production plus vertueux pour les ressources en eau.

Cette démarche repose sur un marché public innovant de prestations environnementales. Les agriculteurs engagés dans une démarche de progrès bénéficient non seulement, d'un accès privilégié aux marchés alimentaires portés par les collectivités mais aussi d'un bonus

## AR Prefecture

017-200041614-20240521-2024\_05\_02A-DE  
Reçu le 30/05/2024

économique en lien avec une évolution favorable de leurs pratiques, vis-à-vis de la qualité de l'eau, de la biodiversité ou de l'air.

Ce projet favorise une économie circulaire en proposant aux agriculteurs de nouveaux débouchés et en valorisant leurs produits, garantissant une protection durable de la ressource et plus largement de l'environnement.

### Le projet de groupement de commande pour la rédaction d'un marché public innovant

A la suite de ce voyage d'étude, les participants intéressés par le projet ont participé à différentes réunions de travail et ont jugé l'adaptation au contexte Charentais-Maritime de Terre de Sources, envisageable. Ils ont souhaité poursuivre la réflexion, avec Eau 17 en charge de l'animation et de la coordination globale de celle-ci.

Les collectivités parties prenantes sont les suivantes : Eau 17, Saintes Grandes Rives l'Agglo, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et la Communauté de Communes Aunis Sud. L'EPTB Charente se positionne comme partenaire de la démarche aux côtés d'Eau 17 et des autres collectivités.

Il ressort de leurs échanges la volonté de travailler sur un marché public innovant de prestations environnementales (enjeux eau, air et biodiversité) du type de Terres de Sources, mais adapté au contexte charentais-maritime, et à celui de chacune des parties prenantes.

A cette fin, les partenaires ont convenu de la nécessité d'être accompagnés par un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) compétent.

Or, pour missionner cet AMO en commun, il est nécessaire de constituer un groupement de commande. En effet, conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Le marché public d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage aura pour objet de confier au prestataire la définition d'un cadre juridique ainsi qu'une organisation entre les différentes collectivités en fonction de leurs enjeux respectifs, de leurs compétences et des différentes échelles de territoire, etc. La mission comprendra également l'étude de la répartition financière en termes de versement de bonus aux agriculteurs.

La CDA de La Rochelle a accepté de coordonner le groupement de commande, de rédiger la convention constitutive associée (projet joint en annexe à la présente délibération), ainsi que le cahier des charges relatif à l'étude de l'AMO.

La convention constitutive du groupement de commande détermine les règles et modalités de fonctionnement du groupement et les missions attribuées au coordonnateur et à chaque membre du groupement. Elle prendra fin après l'achèvement de la mission confié à l'AMO.

L'agglomération de la Rochelle, en tant que coordonnateur dudit groupement de commande, organisera la consultation en vue de l'attribution du contrat et aura en charge l'ensemble des missions qui lui sont confiées dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commande.

Chaque membre du groupement contribuera à la rémunération du prestataire dans le cadre et les modalités définies dans la convention de groupement de commande.

Le plan de financement prévisionnel de l'AMO est le suivant :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
AMO	100 000 € HT	Agence de l'Eau Adour Garonne – 50%	50 000 €
		Région Nouvelle Aquitaine – 10%	10 000 €
		Membres du groupement – 40%	40 000 € HT
		<i>dont Aunis Sud</i>	<i>3 900 € HT max</i>
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 € HT</b>		<b>100 000 € HT</b>

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

AR Prefecture

017-200041614-20240521-2024\_05\_02A-DE  
Reçu le 30/05/2024

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la création d'un groupement de commandes composé d'Eau 17, Saintes Grandes Rives l'Agglo, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, la Communauté d'agglomération de La Rochelle et la Communauté de Communes Aunis Sud, afin de réaliser conjointement la passation d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « pour l'élaboration d'un marché de préservation des ressources en eau et de préservation de la qualité de l'air et de la biodiversité »,
- Approuve la désignation de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- Autorise le Président à signer la convention de groupement de commandes pour la passation conjointe d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « pour l'élaboration d'un marché de préservation des ressources en eau et de préservation de la qualité de l'air et de la biodiversité », telle que jointe à la présente délibération, et tout document s'y afférant,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 24 mai 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.